

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 06 JUIN 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 du mois de juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 31 mai 2024 et affichée le vendredi 31 mai 2024.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, COCHIN Lionel, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, PUECH Roger, ROBILLARD Christophe, GRANDJEAN Laurent, BRUSSELLE Sandrine, CLEMENT LAUNAY Martine.

Absents représentés : GREEN Alain représenté par LONY Eva, GAIR Laurence représentée par COURTYTERA Véronique, PELLETIER Maryse représentée par BAKKER Hubert, SONTOT Alain représenté par MARCY Jean-Pierre, GANDARD Isabelle représentée par LAURENT Pierre, TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari, BAHIN Corinne représentée par JOSSET Isabelle, EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani, DAOULAS Stéphanie représentée par GRANDJEAN Laurent.

Absents : THOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Adoption de règlement intérieur des installations sportives couvertes.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant que dans l'intérêt du bon ordre, de l'hygiène et de la sécurité publique, il y a lieu de proposer un règlement intérieur des équipements sportifs couverts adapté aux équipement transférés à la Ville de Tournan-en-Brie par le SMAVOM ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le règlement intérieur du Dojo de la Marsange et des courts couverts de tennis ;

Vu le projet de règlement intérieur ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur KHALOUA Madani, Adjoint au Maire chargé des sports et de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le règlement intérieur des installations sportives couvertes de la Ville de Tournan-en-Brie.

Fait et délibéré en séance, le jeudi 06 juin 2024.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

Eva LONY
Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : 10 juin 2024

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 10 juin 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.